

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 29747 Numéro SIREN : 844 070 532 Nom ou dénomination : A K F PLOMBERIE SERVICES
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2023 sous le numéro de dépôt 2495



20230024952022

DATE DEPOT : 16/01/2023

N° DE DEPOT : 2495

N° GESTION : 2018B29747

N° SIREN : 844070532

DENOMINATION : A K F PLOMBERIE SERVICES

ADRESSE : 266 avenue DAUMESNIL 75012 PARIS

MILLESIME : 2022

18 JAN. 2023

A.K.F PLOMBERIE SERVICES
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
266, avenue Daumesnil -- 75012 PARIS
844 070 532 RCS DE PARIS

Acte N°: 2495 MB

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 DECEMBRE 2022

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
De l'exercice clos le 31 août 2022

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2022 s'élevant à 21.393 euros de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice 21.393 euros

Affectation :

A titre de dividendes BRUTS 0 euros

Le solde : 21.393 euros

En totalité au compte « report à nouveau » créateur
qui s'élève ainsi à 54.377 euros

Aucun dividende sera mis en paiement au siège social sur décision du Président.

L'associé unique déclare être informé que:

-depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12,80% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,20% de prélèvements sociaux,

- Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libérateur de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,80% - CGI, art. 117 quater),
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libérateur de 12,80% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant la paiement du dividende,
- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libérateur de 12,80% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera



maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le **31 août 2022** éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 0 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versé au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués depuis les trois dernières années ont été les suivantes :

Exercice clos le 31 août 2021	0 dividende
Exercice clos le 31 août 2020	0 dividende
Exercice clos le 31 août 2019	0 dividende

L'associé unique et Président
FILLIATREAU Kevin

A.K.F PLOMBERIE SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €uros
266, avenue Daumesnil – 75012 PARIS
844 070 532 RCS DE PARIS

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE **AU 31 DECEMBRE 2022**

(EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2022)

L'an deux mille vingt-deux
Et le trente et un décembre
A onze heures

Monsieur FILLIATREAU Kevin, demeurant au 77, rue Aristide Briand, 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE,

Associé unique de la société A.K.F. PLOMBERIE SERVICES,

I – A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur FILLIATREAU Kevin, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2022 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II – A pris les décisions suivantes :

- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2022,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce,**
- **Rémunération du Président.**

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2022, ainsi que les opérations dans ces comptes résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé la somme de 6.273 euros a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.



DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2022 s'élevant à 21.393 euros de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice	21.393 euros
------------------------	--------------

Affectation :

A titre de dividendes BRUTS	0 euros
-----------------------------	---------

Le solde :	21.393 euros
------------	--------------

En totalité au compte « report à nouveau » créditeur qui s'élève ainsi à	54.377 euros
---	--------------------

Le dividende sera mis en paiement au siège social sur décision du Président.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12,80% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,20% de prélèvements sociaux,

- Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,80% - CGI, art. 117 quater),
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant la paiement du dividende,
- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 0 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versé au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués depuis les trois dernières années ont été les suivantes :

Exercice clos le 31 août 2019	0 dividende
Exercice clos le 31 août 2020	0 dividende
Exercice clos le 31 août 2021	0 dividende

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L- 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

Versement d'une rémunération d'un montant de 36.000 euros brut sur l'exercice et la prise en charges des charges sociales en découlant.

L'associé a également bénéficié du remboursement, sur justificatif, de ses frais de représentation et de déplacement, engagé dans le cadre de son activité et du développement de celle-ci.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'associé unique et Président
FILLIATREAU Kevin

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/09/2021 au 31/08/2022			Au 31/08/2021
	Brnt	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	10 090	4 754	5 336	7 856
Autres immobilisations corporelles	41 400	24 314	17 086	27 880
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 331		4 331	4 207
ACTIF IMMOBILISÉ	55 821	29 068	26 753	39 943
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements	3 000		3 000	2 500
En-cours de production : - De biens				
- De services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	100 735		100 735	42 777
Autres	14 763		14 763	4 736
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	14 243		14 243	809
Charges constatées d'avance	1 711		1 711	1 171
ACTIF CIRCULANT	134 453		134 453	51 993
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF	190 274	29 068	161 206	91 936

 CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Bilan Passif

Bilan Passif		Du 01/09/2021	Du 01/09/2020
		Au 31/08/2022	Au 31/08/2021
Capitaux propres			
Capital social ou individuel (dont versé)	1 000	1 000	1 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport			
Écarts de réévaluation			
Écart d'équivalence			
Réserves :			
- Légale		100	100
- Statutaires ou contractuelles			
- Réglementées			
- Autres			
Report à nouveau		32 984	18 801
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		21 393	14 184
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES		55 478	34 084
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
AUTRES FONDS PROPRES			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour :			
- Risques			
- Charges			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes :			
- Au près des établissements de crédit		15 402	25 432
- Financières diverses		2 644	2 774
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes :			
- Fournisseurs et comptes rattachés		53 870	9 556
- Fiscales et sociales		31 812	17 454
- Sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		2 000	2 636
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
EMPRUNTS ET DETTES		105 728	57 852
Écarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		161 206	91 936

A.K.F PLOMBERIE SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €uros

266, avenue Daumesnil – 75012 PARIS

844 070 532 RCS DE PARIS

SIRET : 844 070 532 00016

APE : 4322 A

A N N E X E

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 AOUT 2022** dont le total est de **161.206 Euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total est de **671.231 Euros** et dégageant un **BENEFICE** de **21.393 EUROS**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du :

1^{er} SEPTEMBRE 2021 au 31 AOUT 2022

Les notes (ou les tableaux) ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis, par la **Présidence**.



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and strokes, positioned below the stamp.

Règles et méthodes comptables

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7,21,24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2022 dont le total est de 161 206 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 21 393 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

Les comptes sont établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (article L123-12 à L123-28) et conformément aux dispositions du Règlement 2017-03 de l'autorité des normes comptables (ANC), homologué par l'arrêté ministériel du 26 décembre 2017 publié et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (ANC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue indiquée dans le tableau d'amortissement.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des stocks est comptabilisée lorsque la valeur brute est supérieure à la valeur réelle à la date de clôture.

Créances et dettes :

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Provisions :

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Engagements de retraite :

La convention collective prévoit des indemnités de fin de carrière.

L'engagement de la dette actuarielle, n'est pas comptabilisé en fin d'exercice, car elle est prise en charges par notre caisse de retraite du bâtiment, la PRO BTP.

Changements de méthodes :

Il n'y a pas eu de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas eu de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Etat des immobilisations

Immobilisations	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Révaluations de l'exercice	Acquisitions créances virements
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions : - Sur sol propre			
- Sur sol d'autrui			
Installations : - Générales, agencements et aménagements constructions			
- Techniques, matériel et outillage	10 090		
- Générales, agencements et aménagements divers			
Matériel : - De transport	35 500		1 842
- De bureau et informatique, mobilier	4 458		1 907
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 048		3 749
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres : - Participations			
- Titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	4 207		124
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4 207		124
TOTAL GÉNÉRAL	54 255		3 873

Immobilisations	Diminutions		Valeur brute des immo. en fin d'exercice	Réval. légale ou éval. par mise en équival.
	Virements	Cessions		Val. d'origine des immo. en fin d'ex.
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations : - Gales, agencés et aménagt. const.				
- Techniques, matériel et outillage			10 090	
- Gales, agencés et aménagt. divers				
Matériel : - De transport			37 342	
- De bureau et informatique, mob.		2 307	4 058	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		2 307	51 490	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres : - Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			4 331	
TOTAL			4 331	
TOTAL GÉNÉRAL		2 307	55 821	

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice				
Immobilisations amortissables	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions : - Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 234	2 521		4 754
Installations générales, agencements et aménagements divers				
Matériel de transport	10 140	12 094		22 235
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 938	2 448	2 307	2 079
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	14 312	17 063	2 307	29 068
TOTAL GÉNÉRAL	14 312	17 063	2 307	29 068

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
Immobilisations amortissables	Dotations			Reprises			Mvt net des amort. à la fin de l'ex.
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'établissement et dvp.							
Fonds commercial							
Autres postes d'immo. incorp.							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions : - Sur sol propre							
- Sur sol d'autrui							
Inst. gales, agenc. et aménag. des constructions							
Inst. techniques, mat. et outillage industriels							
Inst. gales, agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bur. et informat., mob.							
Emballages récup. et divers							
TOTAL							
Frais d'acqui. de titres de particip.							
TOTAL GÉNÉRAL							
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ			TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ	

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Réglementées				
Provisions pour : - Reconstitution des gisements				
- Investissements				
- Hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Risques et charges				
Provisions pour : - Litiges				
- Garanties données aux clients				
- Pertes sur marché à terme				
- Amendes et pénalités				
- Pertes de change				
- Pensions et obligations				
- Impôts				
- Renouvellement des immobilisations				
- Gros entretien et grandes révisions				
- Charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				

Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations				
Immobilisations : - Incorporelles				
- Corporelles				
- Titres mis en équivalence				
- Titres de participation				
- Financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
DÉPRÉCIATIONS				
TOTAL GÉNÉRAL				
Dont dotations et reprises : - D'exploitation				
- Financières				
- Exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation				

Etat des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	4 331		4 331
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	100 735	100 735	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	260	260	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	14 025	14 025	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	478	478	
Charges constatées d'avance	1 711	1 711	
TOTAL	121 541	117 209	4 331
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de - A 1 an max. à l'origine crédit (1) : - A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	53 870	53 870		
Personnel et comptes rattachés	18 387	18 387		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 139	7 139		
Impôts sur les bénéfices	1 489	1 489		
Taxe sur la valeur ajoutée	3 035	3 035		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 762	1 762		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	2 644	2 644		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	2 000	2 000		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	90 326	90 326		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	2 644			

Charges à payer
(Article R123-189 du Code de Commerce)

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/08/2022	31/08/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 998	
Dettes fiscales et sociales	4 977	1 718
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 000	2 636
TOTAL	31 975	4 354

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/08/2022	31/08/2021
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 998.33	
40810000 Fournisseurs factures non parvenues	24 998.33	
Dettes fiscales et sociales	4 977.11	1 717.62
42820000 Provisions congés payés	3 357.00	1 210.00
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	1 620.11	507.62
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 000.00	2 635.98
46860000 Divers charges a payer	2 000.00	2 635.98
TOTAL	31 975.44	4 353.60

Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/08/2022	31/08/2021
Produits : - D'exploitation		
- Financiers		
- Exceptionnels		
TOTAL		

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/08/2022	31/08/2021
Charges : - D'exploitation	1 711	1 171
- Financières		
- Exceptionnelles		
TOTAL	1 711	1 171

Composition du capital Social

Postes concernés	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 000	1.00000	1 000
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1 + 2 - 3)	1 000	1.00000	1 000

A.K.F PLOMBERIE SERVICES

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
266, avenue Daumesnil – 75012 PARIS
844 070 532 RCS DE PARIS

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT **(EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2021)**

Monsieur FILLIATREAU Kevin, demeurant au 77, rue Aristide Briand, 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE, associé unique et Président de la société A.K.F. PLOMBERIE SERVICES, a, conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2022, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 août 2022, le Chiffre d'affaires s'est élevé à 671.087 euros contre 301.144 euros lors de l'exercice précédent.
Le résultat d'exploitation se solde par un bénéfice de 28.597 euros, contre 18.021 euros au titre de l'exercice précédent.

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 août 2022, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun évènement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :
Maintien et développement du chiffre d'affaires.

RESULTATS -AFFECTATION:

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.
Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

KF

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2022, le chiffre d'affaires s'est élevé à 671.087 euros contre 301.144 euros.

Le montant des achats de marchandises s'élève à 182.546 euros contre 79.276 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 243.897 euros contre 125.944 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 2.919 euros contre 1.019 au titre de l'exercice précédent.

Le montant des salaires et traitement s'élève à 160.164 euros contre 52.983 euros pour l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales se sont élevé à 36.542 euros contre 12.727 pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 28.597 euros contre 18.021 euros lors de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de -451 euros contre -368 euros pour l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 28.145 euros contre 17.653 euros pour l'exercice précédent.

Après prise en compte :

-d'un résultat exceptionnel de -2.194 euros contre -400 euros au titre de l'exercice précédent

-d'un impôt sur les sociétés de 4.558 euros contre 3.069 euros au titre de l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 21.393 euros contre un bénéfice de 14.184 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 août 2022, le total du bilan de la société s'élevait à 161.206 euros contre 91.936 euros pour l'exercice précédent.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 21.393 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice	21.393 euros
------------------------	--------------

Affectation :

A titre de dividendes BRUTS	0 euros
-----------------------------	---------

Le solde :	21.393 euros
------------	--------------

En totalité au compte « report à nouveau » créditeur qui s'élève ainsi à	54.377 euros
--	--------------

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 55.478 euros.

Aucun dividende au titre de l'exercice écoulé ne sera mis en paiement au siège social sur décision du Président.

KIF

Il est indiqué que :

-depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12,80% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,20% de prélèvements sociaux,

- Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,80% - CGI, art. 117 quater),
- Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50.000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75.000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant la paiement du dividende,
- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,80% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2022 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 0 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versé au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués depuis les trois dernières années ont été les suivantes :

Exercice clos le 31 août 2019	0 dividende
Exercice clos le 31 août 2020	0 dividende
Exercice clos le 31 août 2021	0 dividende

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société a supporté la somme de 8.994 euros de dépenses non déductibles fiscalement au cours de l'exercice écoulé, dont 4.558 d'impôt sur les bénéfices.

LF

CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions de l'article L- 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler :

Les conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

Versement d'une rémunération d'un montant de 36.000 euros brut sur l'exercice et la prise en charges des charges sociales en découlant.

L'associé a également bénéficié du remboursement, sur justificatif, de ses frais de représentation et de déplacement, engagé dans le cadre de son activité et du développement de celle-ci.

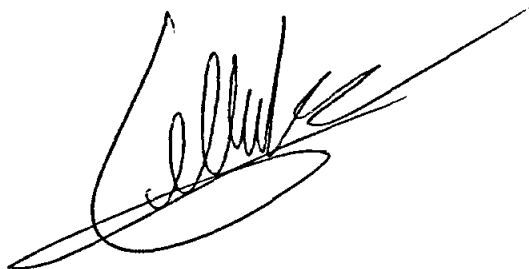
ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

Il convient de statuer et d'entériner la rémunération du Président.

L'associé unique et Président
FILLIATREAU Kevin

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kevin Filliatreau', with a large, sweeping flourish extending from the bottom left.